



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
ADMINISTRATEUR SUPERIEUR
CHEF DU TERRITOIRE



Mata'Utu, le mardi 14 juin 2022

Communiqué

Levée du moratoire sur la consommation des crabes, bernard-l'hermite et animaux terrestres de Nukuteatea, Nukutapu, Nukuhifala et Fenuafo'ou à Wallis

Le Service Territorial de l'Environnement a le plaisir de communiquer à la population de Wallis-et-Futuna les informations suivantes :

- **Le moratoire de six mois sur la consommation des crabes, bernard-l'hermite ou autres animaux terrestres des îlots Nukuteatea, Nukutapu (Hihifo), Nukuhifala (Hahake) et Fenuafo'ou (Mua) est levé. Pour mémoire, ce moratoire avait été mis en place suite aux opérations de dératisation de ces 4 îlots entre octobre et novembre 2021 dans le cadre du projet PROTEGE. La durée du moratoire préconisée par les experts est de 2 mois, mais celle-ci a été étendue par les autorités à six mois par mesure de précaution.**
- Le Service Territorial de l'Environnement prépare actuellement la poursuite des opérations de dératisation des îlots restants avec l'accord des autorités coutumières. Les propriétaires et la population seront informés prochainement sur les modalités et le calendrier de ces interventions via l'organisation de réunions publiques.
- Il est rappelé que le raticide utilisé est un anticoagulant de deuxième génération. Les anticoagulants sont des fluidifiants sanguins. Bien que les anticoagulants soient des substances toxiques, leur concentration dans les granulés utilisés pour ce projet est très faible car ils sont destinés à des animaux de très petite taille (moins de 200g). Les impacts sur l'Homme sont donc peu probables (la vitamine K1 est un antidote efficace, disponible à l'Agence de Santé). Les anticoagulants sont faiblement solubles dans l'eau, et n'impactent donc pas les plantes ou la nappe phréatique. Les oiseaux marins ont peu de risques d'être impactés car ces espèces consomment des organismes marins et ne mangeront pas le raticide ou les cadavres de rats. Quant aux oiseaux des bords de côtes (tels que le pluviers), ceux-ci se nourrissent essentiellement en bord de plage sur les zones de sable où le raticide n'est pas épandu par les équipes du STE.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter le Service Territorial de l'Environnement au **72 05 97** ou à l'adresse email suivante : direction@environnement.wf

Nous vous remercions de votre compréhension.

